

Affiché
en Mairie
le 22.09.95

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE RENDU
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 1995

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE, LE MARDI 19 SEPTEMBRE A VINGT ET UNE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 septembre 1995, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Michel Gallissot.

Etaient présents : M. Michel GALLISSOT, Maire, MM. DELIN, PELLETIER, Mlle TORRAILLE, MME RUEL, Adjoint, MM. DOUCHE, WEHRUNG, Maires-Délégués, MM. Patrick GALLISSOT THOMASSIN, BREGERE, HERBERT, COUVREUX, RAGUET (sauf délibérations n°10 à 12), ANDRE, BOUVIER, MMES ROBIN, BROCHOT, Mlle DIOT, Conseillers municipaux.

Excusés : M. PEUREUX, Conseiller municipal (procuration à M. Michel Gallissot).

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mlle TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 31 juillet 1995.

Adopté à l'UNANIMITE.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE CHARMOILLES

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral : 12
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

Ont obtenu, M. Claude BOUVIER, 7 voix.

M. Claude BOUVIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire-Délégué de Charmoilles et a été immédiatement installé.

N°1 Approbation de l'aménagement de routes et de pistes forestières 1996.

Adopté par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION.

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE DBA AUTOMOBILE PAR SES DIRIGEANTS

N°2 Approbation des demandes d'aides à l'investissement forestier 1996.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°3 Exonération Taxe Professionnelle. Article 1464 B et 1465 du Code Général des Impôts. Complétant la délibération n°89-97 du 14 décembre 1989.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°4 Approbation de l'adhésion à l'amicale des Maires, Maires-Délégués et Adjoint du Canton.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°5 Approbation du reversement des subventions CATE 1994 et 1995 au bénéfice du CAR Foot et CAR Tennis.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°6 Subvention exceptionnelle au bénéfice de l'Union Régionale des Foyers Ruraux de Champagne-Ardenne. 2.000.00 F.

Adopté par 17 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION.

N°7 Rectificatif à la délibération n°95-48 du 31 juillet 1995 relative à l'approbation du devis des travaux de chauffage au Groupe Scolaire de Rolampont. Demandes d'aides.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°8 Désignation de deux membres supplémentaires à la Commission Communale des Bois. MM. Ph. Debellemanière et X. Robin. Complétant la délibération du Conseil Municipal n°95-35 du 4 juillet 1995.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°9 Motion relative aux mesures financières gouvernementale tendant à l'instauration d'un impôt foncier à l'hectare de forêt et à l'augmentation des frais de garderie. Refus.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°10 Approbation de la mise à disposition à titre gratuit, précaire et révocable du terrain de Moto Cross au bénéfice de l'Association "Moto Club Nogentais".

Adopté à l'UNANIMITE.

.../...

N°11 Subvention de la Commune au bénéfice du CCAS de Rolampont. 10.000,00 F.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°12 Approbation d'un bail de location amiable d'un droit de chasse en Forêt communale de Rolampont. Lieu-dit "La Vèvre". 1995-2004. 40,00 F. 1'hectare.

Adopté à l'UNANIMITE.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE M. LE MAIRE LEVE LA SEANCE LE 20 SEPTEMBRE 1995 A DEUX HEURES.

LE MAIRE,

MICHEL GALLISSOT